



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 12 juin 2024

Ouverture de la réunion, le mercredi 12 juin 2024 à 14h, en présentiel à Caen.

Présents : Maxime ALAARABIOU, Bertrand BOUDART, Audrey CHAUDRON, Hugo CHEMIN, Nathalie CORSON, Brigitte DIARRA, Christian DOGBE, Adel GHAZEL, John GUASCHI, Laurent HEUTTE, Jean-Luc LAMOTTE, Nicolas LANGLOIS, Pierre LEFEBVRE, Marie LEGAY, Raphaëlle LEMAIRE, Caroline MELEY, Jérôme POINEAU (remplacé par Eddy GODELLE pendant la dernière partie de la réunion), Mathieu POULIQUEN, Christophe ROSENBERGER, Éric SANLAVILLE.

Procurations :

Nicolas FORCADEL donne procuration à Brigitte DIARRA.

Excusés : Samia AINOUZ, Matthieu ALFARO, Esther CAMUS, Vanessa CAPPÀ, François DAUPHIN, Quentin GRIETTE, Alexane KHARMICH, Éric LEROY DU CARDONNOY, Olivier LEY.

Ordre du jour

- Validation du compte rendu du conseil du 2 avril 2024
- Synthèse des allocations établissements et Région
- Résultats des commissions d'audition
- Devenir des sujets sans candidats, liste complémentaire
- Bilan de la procédure
- Démission Mme Desolneux, Scientifiques extérieurs à l'ED
- Procédure de réinscription 2024
- Bilan intermédiaire des dépenses 2024
- Quelques informations du dernier CED
- Bilan 2023-2024 des formations spécifiques MIIS
- Questions diverses

Approbation du CR du dernier conseil

Le compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Synthèse des allocations établissements et Région

Une synthèse des allocations établissements et Région est faite par établissement et par laboratoire :

Université de Caen Normandie

- **GREYC** : dossiers déposés : 10 (1 RIN 100, 9 étab.-RIN 100); allocations obtenues : 4 (2 étab., 2 RIN 100); dossiers sur liste complémentaire : 3 (1 étab., 2 RIN 100).
- **LIS** : dossiers déposés : 1 (1 étab.-RIN 100); allocations obtenues : 1 (1 LPR¹); dossiers sur liste complémentaire : 0.
- **LMNO** : dossiers déposés : 7 (2 RIN 100, 5 étab.-RIN 100); allocations obtenues : 4 (2 étab., 2 RIN 100); dossiers sur liste complémentaire : 2 (1 étab., 1 RIN 100).

Commentaire : pour utiliser la liste complémentaire, toute demande non classée doit être approuvée par la

1. Loi de Programmation de la Recherche

Vice-Présidence recherche.

Université du Havre Normandie

- **LITIS** : dossiers déposés : 3 (1 étab.–RIN 100, 2 RIN 50) ; allocations obtenues : 2 (2 RIN 50).
- **LMAH** : dossiers déposés : 3 (2 étab., 1 RIN 100) ; allocations obtenues : 2 (1 étab., 1 RIN 100).

Commentaires :

- il n’y a pas de liste complémentaire.
- les allocations RIN 50 sont en attente de validation par la commission permanente de la Région de juillet. LHSM a d’ores et déjà voté les co-financements.
- lancement du projet de Campus Polytechnique des Territoires Maritimes et Portuaires avec 5 thèses à financer. Les dossiers sont attendus pour le 19 juin avec un début des thèses en 2024.

Université de Rouen Normandie

- **GR2IF** : dossiers déposés : 2 (2 étab.–RIN 100) ; allocations obtenues : 1 (1 RIN 100).
- **IRSEEM** : dossiers déposés : 1 (1 RIN 50) ; allocations obtenues : 0. Le laboratoire doit entamer un dialogue avec la Région.
- **LITIS** : dossiers déposés : 4 (1 RIN 100, 3 étab.–RIN 100) ; allocations obtenues : 3 (1 étab., 2 RIN 100).
- **LMRS** : dossiers déposés : 6 (1 étab., 1 RIN 100, 4 étab.–RIN 100) ; allocations obtenues : 2 (2 étab.).

Commentaires :

- il y a une liste complémentaire ordonnée : LMRS-LMRS-GR2IF-LITIS-LMRS.
- pour utiliser la liste complémentaire, toute demande doit être justifiée auprès de la Vice-Présidence recherche.

ENSICaen

- **GREYC** : dossiers déposés : 1 (1 étab.) ; allocations obtenues : 1 (1 étab. 50%, thèse en cotutelle avec le Canada).

INSA Rouen

- **LITIS** : dossiers déposés : 3 (1 RIN 100, 2 étab.–RIN 100) ; allocations obtenues : 3 (3 RIN 50).
- **LMI** : 1 (1 étab.–RIN 100) ; allocations obtenues : 1 (1 RIN 50).

Commentaire : il n’y a pas de liste complémentaire.

Synthèse des allocations obtenues pour l’ED MIIS

24 allocations ont été obtenues (9 étab., 8 RIN 100, 6 RIN 50, 1 LPR), avec la répartition suivante par domaine : **Informatique** : 14 (4 étab., 5 RIN 100, 5 RIN 50) ; **Sciences de l’ingénieur** : 1 (1 LPR) ; **Mathématiques** : 9 (5 étab., 3 RIN 100, 1 RIN 50). Il faudra faire une comparaison avec le nombre d’allocations obtenues aux années précédentes.

Résultats des commissions d’audition

Une synthèse des auditions est effectuée par établissement et par laboratoire. Le conseil de l’ED valide les candidats dont le nom dans les listes qui suivent est en gras. Dans certains cas, plusieurs doctorants ont été auditionnés et l’ordre d’affichage correspond à l’ordre de classement (sous réserve de décision de la commission permanente du mois de juillet de la Région Normandie pour les allocations RIN 50).

La notation pour les sujets est comme suit : A (B, C, D, E ; F), où A désigne l’acronyme, B désigne le titre complet du sujet, C désigne le laboratoire, D désigne le porteur du projet, E désigne des commentaires éventuels, et F désigne le ou les candidats auditionnés (au moment du conseil, certains sujets n’avaient pas de candidat).

Université de Caen Normandie

Allocations établissement

- Liste principale :
 - EXGNN4CHEMO (Explicabilité des décisions d'un GNN, application à la chémoinformatique, GREYC, LAMOTTE Jean-Luc ; **AZEVEDO Mariana**).
 - FAIR 3D (Frugal and explainable Artificial intelligence for photometric 3D-Reconstruction, GREYC, TSCHUMPERLÉ David ; **DUCASTEL Matéo**).
 - GCG (Graphes de C^* -algèbres et généralisations, LMNO, GERMAIN Emmanuel, désistement car CDSN² obtenu, **LESCURE Thibaut**).
 - ENTROPIETROPH (Développement d'outils entropiques pour l'étude de réseaux trophiques marins, LMNO, GIRARDIN Valérie ; **BRÉHÉLIN Jacques**).
- Liste complémentaire :
 - RELF (Contribution à l'optimisation électrothermique de réacteurs à lit fluidisé pour décarboner les procédés chimiques de fabrication d'hydrogène, GREYC, OUKAOUR Amrane ; **MEDMOUN Mohammed**).
 - CAMECOMATBIO (Caractérisation et modélisation des Tenseurs de Raideur dans les Éco-composites à Base de renfort, LMNO, KARAMIAN Philippe, sujet remonté en liste principale avec accord VP ; **NGOU-LOUBI Exaucé Devine**).

Allocations RIN 100

- Liste principale :
 - FAME MED (Fédération d'Apprentissage, Modèles Génératifs et Adaptation de Domaines en Imagerie Médicale, GREYC, HERAULT Romain ; **LECLERCQ Alexandre**).
 - RMDP (Prise en compte du risque dans les processus de décision séquentielle dans le risque, GREYC, BOURDACHE Nadjet).
 - OMAlgAPP (Applications et généralisations de l'algorithme OM de factorisation des polynômes sur les corps locaux, LMNO, SIMON Denis, désistement car CDSN obtenu ; **DARKAOUI Dounia**).
 - CoHyDy (Compactification hybride d'espaces de modules de systèmes dynamiques, LMNO, POINEAU Jérôme, désistement car CDSN obtenu ; **ROY Alexandre**).
- Liste complémentaire :
 - t-MOT (Arithmétique des t-motifs d'Anderson, LMNO, ANGLES Bruno, sujet remonté en liste principale avec accord VP ; **ESTIENNE Guillaume**).
 - SMAPreuve (Spécification d'un système multi-agents par l'analyse d'échecs de preuve, GREYC, ZANUTTINI Bruno).
 - RAMSO (Recherche approchée de motifs dans les séquences ordonnées, GREYC, DAVID Julien ; ASSOUMANI Zachary). Pour les deux derniers sujets, l'ED est en attente des retours de la Région et des VP pour savoir lequel passe en liste principale.

Allocations RIN 50

- WASP (Watermarking for Software Protection, GREYC, LACHARME Patrice ; **PAUGER Aurélien**).
- IA-Otolithes (Identification algorithmique d'images d'otolithes par IA avec un ensemble restreint de données, GREYC, TSCHUMPERLÉ David ; **HU Éric**).

Autre allocation CDSN

- Étude de quelques problèmes récents d'arithmétique des corps gauches, LMNO, DESCHAMPS Bruno ; **VOISIN Victor**.

Allocation LPR

2. Contrat Doctoral Spécifique Normalien

- COSUBA (Commande Sûre de Bateaux autonomes, LIS, MENARD Thomas). Plusieurs candidats ont été auditionnés en interne, et un a été présélectionné pour une audition qui est prévue prochainement.

Université du Havre Normandie

Allocations établissement

- Liste principale : M2EID2 (Modèles Mathématiques en Ecologie Industrielle et Développement Durable, LMAH, YASSINE Adnan ; ADRA Tarek, AL SAYADI Nasser, classés dans cet ordre).

Allocations RIN 100

- Liste principale : SyCoDynE3 (Systèmes Complexes et Dynamique de propagation spatiale, Biodiversité et EEE, LMAH, GRIETTE Quentin ; TRAN Quang Vinh, NGUYEN Duy Long, classés dans cet ordre).

Allocations RIN 50

- Liste principale :
 - READ (Stratégies avancées pour la recherche de survivants lors des catastrophes majeures, LITIS, DUHAMEL Andréa ; **LASTENNET Yves**).
 - PortBlocNet (Sécurisation des données de trafic maritime pour une gestion portuaire fiable : une approche basée sur la Blockchain et l'analyse réseau, LITIS, BERTELLE Cyrille ; à la recherche d'un candidat).

Université de Rouen Normandie

Allocations établissement

- Liste principale :
 - ReCaTree (Recherche de régularités à l'aide d'arbres cartésiens, LITIS, LECROQ Thierry ; **AUVRAY Bastien**).
 - ACP (Automates cellulaires probabilistes : ergodicité et modèles non classiques, LMRS, MARCOVICI Irène ; **POUTREL Maxence**).
 - ASMoDe (Apprentissage Statistique des Modèles Dérivants semi-markoviens cachés avec applications, LMRS, Vlad Stefan BARBU ; **TEHUNGUE Aguêmon**).

Allocations RIN 100

- Liste principale :
 - CACOA (Conception et Cryptanalyse de primitives symétriques en caractéristique impaire, LITIS, BARDET Magali, pas de candidat au moment des auditions).
 - LT-VisuaLoc (Localisation visuelle à long terme pour la localisation du véhicule autonome, LITIS, BOUTTEAU Rémi ; **DACHRAOUI Jihed**).
 - CombiHall (Combinatoire de l'effet de Hall fractionnaire quantique, GR2IF, LUQUE Jean-Gabriel ; GONCALVES Ulysse, ERNOULT Xavier-Haja, ZEKRI Adham, classés dans cet ordre).

Liste complémentaire (ici la notation est A (B, C, D), où A désigne l'acronyme, B désigne le laboratoire, C désigne le porteur du projet, et D désigne les notes des évaluateurs) :

- IMACR (LMRS, BEN ALAYA Mohamed, AA).
- ODYSSEE (LMRS, DE LA RUE Thierry, AA).
- DECOMAPAG (GR2IF, MIGNOT Ludovic, AA)
- PECRA (LITIS, BOUTTEAU Rémi, BB).
- DSMLDTAO (LMRS, EL ABDALAOUI El Houcein, BB).

ENSICaen

Une allocation 50% établissement + 50% Université de Québec/INRS au Canada a été obtenue pour le sujet SecMID (Vers des modèles intelligents de sécurité de communications pour les environnements dynamiques,

GREYC, KHOUKHI Lyes), avec 18 mois au Québec et 18 mois à Caen. La recherche de candidats est en cours.

INSA Rouen

Allocations RIN 50

- Liste principale :
 - Appodéroso (Optimisation de l'apprentissage de politiques de décision pour une équipe de robots sociaux, LITIS, PAUCHET Alexandre ; **KATTAN Adonis**).
 - FADO3DDLPI (Fusion asynchrone pour al détection d'obstacles D3 fondée sur Deep Learning et propagation d'incertitudes, LITIS, BENSRAHMAN Aziz ; TAOUI Tarik, ULLAH Wasi, classés dans cet ordre, mais le comité d'audition a émis un avis réservé à la candidature de Ullah).
 - TLMR4CAV (Stratégies collaboratives et par apprentissage pour la perception et la décision des systèmes de conduite autonome en réalité mixte, LITIS, AINOUS Samia ; **MAAD Fatima-Ezzahra**).
 - AlSto (Algorithmes stochastiques et applications, LMI, PORTIER Bruno ; **SALLÉ Guillaume**).

Devenir des sujets sans candidats, liste complémentaire

Les contrats doctoraux doivent être signés avant la fin de l'année civile (avant mi-décembre à l'ULHN).

Pour l'instant, les sujets suivants sont sans candidat : RMDP (BOURDACHE Nadjat), PortBlocNet (BERTELLE Cyrille), et CACOA (BARDET Magali), ainsi que l'allocation ENSICaen (KOUKHI Lyes). Comme pour les autres sujets, les candidats seront auditionnés, et le conseil suggère de faire passer les auditions rapidement.

Le LMNO a obtenu 4 bourses CDSN, ainsi il n'utilisera pas toutes les allocations Région et établissement qui lui ont été attribuées, et on espère que la bourse qui reste pourra profiter au GREYC. L'ED est toujours en attente de la décision pour l'allocation RIN 100 restante à l'Université de Caen. Christophe Rosenberger explique qu'en raison du classement des sujets par le laboratoire, le GREYC souhaite qu'elle soit attribuée au sujet RELF (OUKAOUR Amrane) qui a été classé sur la liste complémentaire des allocations établissement. Le sujet a été noté AB, et il a fallu justifier la note 'B'. Une sujet de l'INSA a également été noté AB, et dans ce cas, on doit donner un argumentaire pour la note 'B'.

On demande si les sujets RIN 50 doivent être évalués comme les sujets RIN 100 et établissement. La réponse du conseil semble être plutôt oui, tout comme le fait de faire valider les candidatures par le conseil.

La question se pose également sur le moment auquel on sollicite des sujets en liste complémentaire, et la mise en place d'une date limite pour le désistement d'un sujet pour lequel il n'y a pas de candidat identifié. Il faudra laisser le temps au porteur d'un sujet sur la liste complémentaire pour publier le sujet en accord avec les procédures des établissements, trouver un candidat et le faire auditionner, attendre des soutenance des stage éventuelles en septembre, et faire les demandes éventuelles de visa et d'autorisation du FSD, tout en sachant que le vivier de candidats est limité. Plus on recrute tard, plus il y a le risque d'avoir de moins bons candidats et de perdre des candidats sur les listes complémentaires. Pour prendre de l'avance, rien n'empêche de publier un sujet en liste complémentaire, avec les précautions d'usage, sur Campus France, et de faire les demandes d'autorisation du FSD en amont.

Selon Christophe Rosenberger, on doit prendre en compte également la configuration des listes complémentaires. Si une telle liste existe, on pourra remonter les sujets à une date fixée. Mais pour les laboratoires de l'URN, c'est plus compliqué car la liste complémentaire est ordonnée et suite à un désistement d'un sujet en liste principale, l'allocation correspondante peut devenir une bourse pour un autre laboratoire. En même temps, l'ED a déjà perdu une bourse l'an dernier, et il faudra montrer à la Région que c'était une exception.

Il y a également des visions différentes de la notion de concours : faut-il auditionner et classer plusieurs candidats sur chaque sujet (comme cela a été fait par le LMAH) ? Il n'est pas impossible que les établissements mettent en place plus de règles l'an prochain concernant les concours.

Pour les sujets de thèse en liste principale sans candidat identifié, le conseil vote à l'unanimité de solliciter les sujets en liste complémentaire à partir du 15 septembre 2024, à moins que les sujets en liste principale ne se désistent avant.

Bilan de la procédure

Malgré des demandes d'information de la direction de l'ED, il y a eu un manque de communication très important de la part des DRI et des VP des établissements. Il a fallu aller à la chasse aux informations, souvent avec des réponses vagues ou contradictoires. Le délai de communication des sujets par les établissements, prévu pour début avril, n'a pas été respecté sauf à Caen, les consignes de recrutement sont arrivées trop tard (après la notification des sujets en liste principale/complémentaire, il a fallu un mois et plusieurs méls pour que la procédure soit communiquée aux ED), et il n'y a pas eu pas de réflexion ou d'échange avec les ED en amont. Cela a été le cas, non seulement pour les ED, mais aussi pour les DU et Normandie Université. Il semble que les VP des établissements parlent entre eux, mais l'information ne circule pas. Le délai de publication des sujets a été modifié en cours de route, au départ c'était 3 semaines, pour ensuite passer à 4 semaines. La nouvelle procédure, ainsi que la lenteur des décisions qui sont prises désormais par les établissements, risquent de faire perdre aux ED des candidats et des allocations.

Le choix des experts et la procédure de classement semblent être assez obscurs. En principe, les DU ont été sollicités pour proposer des experts, mais selon les retours de certains experts, les établissements (Caen et Rouen notamment) ont croisé ces propositions. Certaines notes d'experts étaient discutables, et le plupart du temps, le fait d'obtenir une note 'B' (ou une seule note, ou même une évaluation qui ne concerne pas le dossier en question, ce qui est arrivé pour un sujet du GREYC) était raison suffisante pour éliminer le dossier par les DRI/VP. Une conséquence de la nouvelle procédure est qu'il n'y a plus de véritable discussion scientifique sur les dossiers, comme cela a été le cas précédemment lorsque les Pôles et les ED avaient un rôle de caution scientifique. Il semble que les choses se soient un peu mieux passées au Havre, par exemple on a demandé l'avis d'un troisième expert pour un sujet qui au départ a été noté AC.

Le passage d'un sujet en liste complémentaire suite à un désistement d'un sujet en liste principale a été complètement centralisé, et l'ED n'a plus de rôle décisionnaire. Il n'y a pas eu de retour des évaluateurs auprès des porteurs de sujet.

Globalement les porteurs de sujets ont bien respecté les consignes de l'ED et notamment celle concernant la durée de publication sur Campus France. Cette année il y a eu une tolérance avec 3 semaines de publication, ce sera 1 mois à partir de l'année prochaine.

Le bilan de la procédure sera certainement discuté par le CED. Lors d'une réunion de ce dernier au mois d'avril, les directions des autres ED se sont montrées également très critiques sur la gestion de la procédure par les DRI/VP, sur le manque de communication, et sur la gestion des listes complémentaires.

Démission de Mme. Desolneux, Scientifiques extérieurs à l'ED

Agnès Desolneux, membre du conseil au titre de scientifique extérieure à l'ED, a fait savoir qu'elle souhaite démissionner du conseil par manque de disponibilité. Pour des questions d'équilibre, il serait souhaitable de la remplacer par un(e) informaticien(ne). Hormis le fait d'être HDR, il n'y a pas de condition particulière pour être membre extérieur du conseil. Le mandat des membres extérieurs s'arrête à la fin de l'habilitation. On demande aux collègues informaticiens de chercher des candidats pour le prochain conseil au mois de septembre.

Procédure de réinscription 2024

Les réinscriptions auront lieu du 4 au 24 juillet, puis du 20 août au 30 novembre (jusqu'au 30 octobre pour Rouen). Le rapport de CSI et du rapport d'activité annuel sont à fournir avant le 30 juin.

Quant aux inscriptions dérogatoires, il faudra étudier les demandes assez rapidement afin d'éviter que les doctorants concernés restent non inscrits pendant trop longtemps (pour des questions d'assurance, ils ne sont pas censés venir au laboratoire tant qu'ils ne sont pas inscrits). Ainsi, l'ED demandera aux doctorants

qui (potentiellement) auront besoin d'une inscription dérogatoire de rendre le dossier pour le 10 septembre, et le conseil aura lieu entre le 15 et le 20 septembre pour étudier les demandes. Pour les doctorants qui soutiennent avant fin décembre, à l'INSA l'année est prolongée, tandis que dans les autres établissements, une nouvelle inscription gratuite est effectuée. L'ED enverra un message bientôt aux doctorants concernés, à leurs directeurs de thèse et aux DU pour les informer des dates limites et des démarches à accomplir. Les dossiers sont déjà téléchargeables sur les sites des établissements.

L'ED conseille aux doctorants en 3^{ème} année de faire un CSI. Si la date de la soutenance est déjà fixée, le CSI sera très rapide. En cas de non soutenance avant fin décembre, il y a le risque de ne pas pouvoir faire le CSI à temps.

Bilan intermédiaire des dépenses en 2024

Pour 2024, le budget de l'ED s'élève à 25 600€. Au jour du conseil, l'ED a dépensé 17 650€, il reste donc 7950€ jusqu'à la fin de 2024. Le principal poste de dépenses est l'aide aux déplacements des doctorants (9800€). Il y a eu également un nombre assez important de demandes d'aide à la mobilité, par exemple en Belgique, au Canada et au Japon, et pour l'instant l'ED a engagé 4500€ à ce poste de dépenses.

Éric Sanlaville demande comment sont financés les séjours longs à l'étranger. Avant de discuter de la contribution de l'ED à de tels séjours, dans un premier temps le bureau de l'ED oriente les doctorants vers le [programme Erasmus](#) de la Comue. Il y a eu des problèmes de gestion des demandes Erasmus l'an dernier, mais cela semble mieux se passer cette année. Dans le cadre de ce programme, une demande peut être formulée pour un projet qui n'est pas forcément en lien avec la thèse.

L'ED reçoit beaucoup (trop) de demandes de financement de doctorants pour des conférences avec présentation de travail. Ces demandes sont systématiquement refusées car il ne s'agit plus de la formation, mais plutôt du travail habituel d'un chercheur.

Le conseil se demande si le forfait d'un déplacement au Magreb (800€, car c'est hors UE) ne devrait pas être ramené au montant d'un déplacement EU hors la France (400€).

L'ED finance les JDD et les JED conjointement avec l'ED PSIME. À ce sujet, les [JDD](#) ont eu lieu à Rouen la veille du conseil. La grande majorité des participants étaient des doctorants en PSIME, et beaucoup de doctorants en MIIS qui y étaient inscrits ne sont pas venus. Les doctorants membres du conseil perçoivent les JDD plus comme un évènement PSIME, et ils trouvent qu'il y a peu de « présentations MIIS ». Il existe également une confusion entre les JDD, les JED et les Doctoriales. Une idée pour motiver les doctorants d'y participer serait de donner des heures de formation pour les posters, comme cela se fait en PSIME.

Quelques informations du dernier CED

Jean-Luc Lamotte donne quelques informations au sujet du dernier CED qui a eu lieu le 22 avril 2024.

- La DAJI de Caen a étudié les textes réglementaires, et notamment le point sur la formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Sa conclusion est que légalement les doctorants doivent suivre une ou des formations à la fois sur l'éthique de la recherche et sur l'intégrité scientifique. Actuellement les formations proposées traitent l'une ou l'autre (formation ED, MOOC Bordeaux pour l'intégrité scientifique, MOOC Lyon pour l'éthique de la recherche), mais pas les deux. Puisque l'éthique de la recherche diffère selon les disciplines, il est très souhaitable que la formation associée soit une formation disciplinaire.
- Autorisation de direction de thèse pour les docteurs sans HDR : ce cas de figure est autorisé par l'arrêté d'août 2022. Elle est accordée par les Commissions Recherche. Celles-ci ne semblent pas être très enthousiastes pour étudier de tels dossiers, et c'est le sujet de discussions animées dans les établissements. Ce type de demande risque de devenir de plus en plus fréquent en raison de la mise en place des CPJ (il y en a ou il y en aura 3 CPJ à l'ED MIIS, dont 2 au GREYC, 1 au LMNO, 1 à l'LMAH, et une demande à l'INSA est en cours). En dehors du principe, les CPJ sont des CDD, et le collègue qui en bénéficie pourra très bien partir ailleurs pendant le contrat. Il faudra pouvoir sécuriser la direction de ses thèses, en mettant par exemple un co-directeur de thèse HDR. Éric Sanlaville fait remarquer que le collègue CPJ aura un référent scientifique dans son laboratoire d'accueil, et Jérôme Poineau indique que les établissements demandent aux laboratoires

de s'engager sur la co-direction des thèses du collègue CPJ. Le référent serait effectivement un co-directeur naturel. Toutefois, nous devons rester vigilants sur ce point, d'autant plus que les Commissions Recherche peuvent passer outre aux RI des ED (comme cela a été fait récemment par la CR de Caen pour permettre à une lauréate d'un financement ERC de dépasser le plafond du taux de direction de l'ED PSIME).

- Doctorants ayant une allocation Région et Actions CSTI : tout doctorant ayant une allocation Région doit faire obligatoirement au moins une action CSTI par an pendant sa thèse. Selon les textes (l'article 2 de l'arrêté de 2016), une telle action constitue une activité complémentaire et doit faire l'objet d'un avenant (comme celui pour les missions d'enseignement) et d'un complément de rémunération. Or, la Région ne prévoit pas de financement pour les doctorants qui accomplissent des actions CSTI, et souvent ce sont les laboratoires qui les financent. La représentante de la Région était présente, et elle a précisé que les établissements peuvent demander des financements auprès de la Région, mais la situation semble être assez confuse.

En lien avec ce point, pour les missions des doctorants qui bénéficient d'une aide financière de l'ED pour leurs missions, Christophe Rosenberger souhaite savoir comment sont gérées les attestations de participation. Marie Legay répond qu'en général, elle reçoit les attestations des laboratoires. Il est possible de regrouper des attestations pour des doctorants différents dans un seul document.

Par ailleurs, une réunion Inter-ED a eu lieu le jour du conseil au matin. Le point principal qui concerne l'ED est la réflexion sur les spécialités de doctorat. Actuellement il y a une liste par établissement. Parmi les 14 disciplines actuellement répertoriées dans l'ED, certains intitulés sont très longs, parfois avec des variations sur le même thème, et l'on y trouve aussi « Physique » ainsi que deux intitulés en lien avec le sport. Un travail de simplification des spécialités a été fait par Saclay en 2022. Il faudra au moins une discipline par section CNU représentée par les laboratoires (sections 25-26-27-61-63). Jean-Luc Lamotte demande comment faire ce travail pour l'ED MIIS. Le conseil souhaite que le bureau de l'ED soumette une proposition aux DU, avec la possibilité de suggérer des modifications ou ajouter d'autres disciplines en lien avec les thématiques de recherche du laboratoire.

Éric Sanlaville propose d'enlever les spécialité Physique et celles de sport. Il demande également s'il est possible de choisir un intitulé d'une autre ED le cas échéant.

Marie Legay signale qu'il y a une liste de spécialités par ED, et qu'en MIIS, celles en lien avec STAPS ont été rajoutées au fur et à mesure pour certaines thèses. Elle indique que la discipline peut changer pendant la thèse si le sujet de celle-ci évolue.

Raphaëlle Lemaire s'interroge sur les thèses « mixtes », par exemple pour les thèses où il y a une partie informatique et une partie STAPS ou psycho. Ce type de thèse peut être difficile à évaluer par les sections CNU concernées.

Un autre point qui a été évoqué pendant la réunion Inter-ED concerne les règlements intérieurs des ED. Les établissements souhaitent les valider en bloc à partir de septembre 2024. Quelques modifications mineures du RI sont à prévoir : l'obligation d'évaluation des formations par les doctorants pour les formations accessibles via Sygal (sous peine de ne pas obtenir les heures de formation correspondantes) ; et suite à une demande d'un doctorant investi dans l'association NormandieDoc, une modification de l'annexe sur le référentiel des heures de formation.

Suite au changement dans la procédure d'attribution des allocations, il est proposé également de modifier le paragraphe 3.1 du RI sur l'attribution des contrats doctoraux. Le conseil ne classe plus les dossiers. Brigitte Diarra demande ce qu'on fera si la procédure est encore modifiée l'an prochain.

Éric Sanlaville évoque un recours administratif d'une collègue havraise auprès du président de la Comue en lien avec le nouveau RI de l'ED. Le motif de son recours concerne les précisions dans le RI sur les plafonds du taux de direction et le taux de direction pour les thèses en co-direction/co-encadrement. La direction de l'ED n'a rien reçu d'officiel au sujet de ce recours, et la collègue en question n'est pas entrée en contact avec les membres du bureau de l'ED au préalable.

Bilan 2023-2024 Formation spécifique MIIS

Une réunion de bilan des formations doctorales pour 2023-2024 a eu lieu à Caen le 24 mai 2024 à laquelle étaient présents Hugo Chemin, John Guaschi, Jean-Luc Lamotte et Raphaëlle Lemaire. Pour l'ED MIIS, les formations spécifiques suivantes ont été proposées :

- Université de Caen Normandie
 - Comment faire confiance à l'Intelligence Artificielle : les différents ingrédients de l'IA de confiance (durée : 4h, 20 participants, 30 inscrits)
 - Comment faire confiance à l'Intelligence Artificielle : une introduction à l'IA de confiance (durée : 3h, 21 participants, 34 inscrits)
 - Formation au logiciel LaTeX (durée : 7h, 8 participants, 13 inscrits)
 - Introduction à Pytorch (durée : 10h, 16 participants, 18 inscrits)
 - Logiciels pour l'apprentissage automatique (durée : 10h, 6 participants, 10 inscrits)
 - Travail collaboratif et gestion de versions avec Git (durée : 6h, 15 participants, 17 inscrits).
- Université de Rouen Normandie
 - Une introduction au calcul scientifique avec le logiciel libre FreeFem++ (durée : 10h).

On constate un taux élevé de doctorants, souvent autour de 35–40%, qui s'inscrivent à des formations mais qui ne s'y présentent pas, (cf. le point précédent sur les JDD), et aussi une concentration des formations à Caen. De manière générale et récurrente, l'absentéisme des doctorants (toutes ED confondues) aux formations est très important. Si un doctorant ne prévient pas qu'il ne participera pas à une formation (ou qu'il prévient très tardivement), il reste des places le jour de la formation qui auraient pu être affectées à d'autres doctorants sur la liste d'attente. Les responsables des formations font des rappels des dates et des horaires pour les doctorants qui sont inscrits. La gestion des absences est compliquée : souvent on ne sait pas directement qui n'est pas venu (il faudra demander au formateur). L'ED PSIME refuse de financer des doctorants qui ont été absents sans raison valable à des formations, mais c'est lourd à gérer. Raphaëlle Lemaire signale que pour une formation qu'elle a suivie au Dôme, le formateur a envoyé un petit questionnaire quelques jours avant la formation afin de s'assurer que les doctorants étaient toujours motivés pour y participer.

La date limite pour fixer la liste des formations de 2024-25 est le 14 juin (deux jours après la réunion du conseil). Les représentants des doctorants ont été sollicités pour discuter avec leurs camarades des formations qu'ils souhaiteraient avoir. Une demande concerne un panorama de l'IA. Suite à des discussions avec Jean-Luc Lamotte, Bruno Crémilleux, Frédéric Jurie et Bruno Zanuttini (GREYC) proposent une telle formation dont le volume horaire s'élève à 9h (3 fois 3h). Bien qu'il y ait le souhait de diminuer le nombre de formations en distanciel, cette formation sera proposée en mode hybride, et sera ouverte aux autres ED. Pour faire valider une formation par la Comue, il faudra remplir une fiche détaillée avec des prérequis éventuels.

Éric Sanlaville demande s'il y a un lien avec le projet [Normanthiia](#) (à priori, non), et il constate que la plupart des formations sont à Caen. Il y a peu de formations au Havre, et les doctorants « perdent » une journée s'il faut se déplacer. Il semble qu'il manque des intervenants dans les formations de l'ED, notamment à Rouen. La participation à des UE de M2 (en lien avec la thèse) peut compter comme des formations.

Christophe Rosenberger propose une formation (3h) sur les carrières académiques (qualification CNU, métiers de la recherche, post-doctorat, dossiers de candidature MCF...). Il assure une formation de ce type à l'ENSI. Raphaëlle Lemaire signale qu'il y a une formation sur l'« après-thèse », mais que celle-ci était plutôt orientée vers le monde de l'entreprise, et la formatrice n'a pas réussi à avoir des renseignements sur les carrières académiques.

Les formations Python/PyTorch pourront être proposées aussi aux doctorants de l'ED PSIME.

Pour 2024-25, les formations spécifiques suivantes seront proposées par l'ED :

- Panorama de l'IA (titre non définitif), 9h (intervenants : Bruno CRÉMILLEUX, Bruno ZANUTTINI, Frédéric JURIE)
- Introduction à Python 1, 10h (intervenante : Raphaëlle LEMAIRE)

- Introduction à PyTorch 2, 10h (intervenant : Youva ADDAD)
- Deep learning avancé 3, 10h (intervenant : Youva ADDAD)
- Comment faire confiance à l'Intelligence Artificielle : les différents ingrédients de l'IA de confiance, 4h (intervenant : Frédéric JURIE)
- Formation au logiciel LaTeX, 7h (intervenante : Céline ALEC)
- Travail collaboratif et gestion de versions avec Git, 6h (intervenant : Matthieu DIEN)
- Une introduction au calcul scientifique avec le logiciel libre FreeFem++, 10h.

Le doctorat évolue de plus en plus vers une formation professionnalisante, et dans la nouvelle fiche RNCP, il semble qu'il y aura des blocs de compétences, certaines en lien avec la recherche, et d'autres non.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Fin de la réunion à 16h45.

Fait à Caen le 13 septembre 2024.